EXTRÊME-DROITE AUX PAYS-BAS

Contexte

Le mercredi 22 novembre se sont déroulées des élections législatives anticipées aux Pays-Bas après la démission le 7 juillet dernier du chef de gouvernement Mark Rutte. Il était au pouvoir depuis 2010, soit le plus long mandat de l'histoire du pays. Plusieurs sujets ont rythmé la campagne. En plus du thème migratoire (qui a fait tomber le précédent gouvernement) la campagne s'est axée sur plusieurs thématiques, comme la réponse au réchauffement climatique. En effet Pays-Bas ont connu ces dernières semaines de grandes marches pour le climat. La question climatique plus que jamais d'actualité car les Néerlandais ont été marqués par les mini tremblements de terre provoquer dans la région de Groningue (nord) en raison de l'exploitation du plus grand gisement de gaz d'Europe.

Autre sujet lié au climat, la crise de l'azote. En raison des engagements pris au niveau européen, le Conseil d'État a obligé le gouvernement à réduire la production d'azote du pays. Mais les mesures décidées par le gouvernement Rutte, à commencer par la réduction des cheptels des élevages industriels, ont entraîné un mécontentement général dans les campagnes. Cela avait abouti en mars 2023 à la victoire au Sénat d'un nouveau parti populiste des paysanscitoyens, le BBB.

Type de scrutin :

Le scrutin porte sur la Tweede Kamer der Staten-Generaale, la deuxième chambre où siègent les 150 députés représentant les 17 millions d'habitants du pays, répartis en 18 circonscriptions. Le mandat de ces élus dure quatre ans.

Le scrutin de liste se fait à la proportionnelle générale sans seuil électoral, ce qui favorise les petites listes, et entraîne un nombre important de candidats.

Résultats:

Le parti néerlandais d'extrême droite islamophobe de Geert Wilders a remporté les élections législatives avec 23,5% des voix (37 sièges). En deuxième position on trouve l'alliance de gauche de Frans Timmermans est deuxième avec 15,5% des voix (25 sièges). Le VVD de centre droit arrive en troisième position avec 15,1% des voix (24 sièges).

<u>Histoire du PVV :</u>

Le parti d'extrême-droite historique est le **PVV** (Partij voor de Vrijheid / Parti pour la liberté) crée en 2006 par Geert Wilders.

Le PVV est une association dont Geert Wilders est le seul membre. Cela lui permet à la fois de contrôler personnellement les candidats sur les listes électorales et de ne rien révéler de son financement.

Il faut savoir qu'aux Pays-Bas le financement public des partis n'étant ouvert qu'à partir de 1 000 membres. Sans système d'adhésion, le PVV, n'est pas concerné. Il règne une grande omerta sur les mécènes qui financent ce parti, et le PVV refuse d'en publier la liste.

Programme:

Son fondateur appuie son discours sur plusieurs axes :

- Critique de la classe politique dirigeante
- Islamophobie : souhaite une interdiction de l'Islam
- Critique la politique migratoire néerlandaise
- Met en cause une justice trop laxiste
- Prône un retour à la souveraineté nationale.

Dans son programme 2023, le PVV a mis en avant des mesures anti-immigration (le rétablissement du contrôle aux frontières néerlandaises, la détention et l'expulsion des immigrants illégaux, le renvoi des demandeurs d'asile syriens et la réintroduction des permis de travail pour les travailleurs intra Union européenne) et anti-islam (pas d'écoles, de Corans et de mosquées islamiques). Il souhaite aussi interdire le port du foulard dans les bâtiments gouvernementaux.

Pendant cette campagne Geert Wilders a fait le choix d'enfiler un habit de respectabilité expliquant qu'il était « prêt à mettre de côté ses opinions sur l'Islam pour gouverner », et devenir ainsi « le Premier ministre de tous les Néerlandais ». Il a porté durant toute la campagne la proposition d'organiser un référendum contraignant sur la sortie des Pays-Bas de l'Union européenne.

Il souhaite aussi la fermeture de sa représentation à Ramallah et le renforcement des liens avec Israël, avec notamment le déplacement de son ambassade à Jérusalem.

Scores électoraux :

Evolution score PVV aux législatives								
	2006	2010	2012	2017	2021	2023		
% des voix	5,90%	15,40%	10,10%	13,10%	10,79%	23,5%		
Nombres de sièges	9/150	24/150	15/150	20/150	17/150	37/150		
Position scrutin	5 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}		
Rapport		Soutien sans						
gouvernement	Opposition	participation	Opposition	Opposition	Opposition			

Evolution scores PVV aux élections européennes							
	2009	2014	2019				
% des voix	17%	13,3%	3,5%				
Nombres de sièges	4/26	4/26	0/26				
Position scrutin	2 ^{ème}	3 ^{ème}					

<u>Contexte politique :</u>

Depuis 2010, les Pays-Bas sont gouvernés par Mark Rutte du Parti pour la Liberté et la Démocratie (VDD). Il a gouverné dans des configurations d'alliances diverses avec la tolérance parlementaire de l'extrême droite PVV entre 2010-2012). Le PVV soutient le gouvernement sans y participer car accord sur certains points importants en matière d'immigration et d'intégration (regroupement familial, renvoi plus rapide des criminels étrangers, possibilité de déchéance de nationalité, etc.). Les propositions les plus extrêmes du PVV (fermeture des frontières pour les Bulgares et les Roumains, arrêt de l'immigration en provenance de pays musulmans, interdiction du port du foulard) ne sont pas reprises dans l'accord de gouvernement.

Note extrême-droite Situation Pays-Bas

Néanmoins, en avril 2012, le PVV provoque la chute du gouvernement Rutte lorsqu'il décide de ne pas soutenir les mesures de réduction du déficit public et rejoint l'opposition suite aux législatives anticipées où le PVV est légèrement sanctionné dans les urnes (il perd 9 sièges). Le PVV se renforce par la suite lors des législatives de 2017, devenant la deuxième force du pays, mais reste absent du cabinet Rutte III, formé du VVD, du CDA, de la CU et des Democraten 66 (D66, Démocrates 66) restant dans l'opposition. Le gouvernement Rutte tombe, à nouveau, en juillet 2023 lorsque sa coalition s'oppose sur une réforme de la politique d'asile laissant place à des **élections législatives anticipées en novembre 2023 ou le PVV sort largement vainqueur**.

.